

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 11 JUILLET 2016 à 19h30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Sandrine TESTAS, Katia PERRET, M. Pierre-Louis BALLET, Adjoints au Maire.  
MMES Pascale LABART, Evelyne DOY, Josette GUERRIER, MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Marie LABROSSE (pouvoir donné à Bernard REY), Francis BLOCH (pouvoir donné à Pierre-Louis BALLET), Florent PATIN, Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Sandrine TESTAS), Audrey BLANC-MONOT (pouvoir donné à Gérard LEFEBVRE)

**Secrétaire de séance** : Sandrine TESTAS

**Convocation faite le** : 5 JUILLET 2016

**publiée le** : 5 JUILLET 2016

Concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent, M. G. LEFEBVRE explique qu'avec Mme A. BLANC-MONOT ils ont découvert le procès-verbal ce jour, ils n'ont pas pu l'examiner, et ne peuvent donc pas formuler de remarque.

M. le Maire souligne qu'il a constaté la mise en ligne sur le site internet de *Saint Bernard, L'Esprit Village*, du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin dernier. Or, le procès-verbal n'a pas été approuvé en séance du conseil. M. le Maire rappelle que l'on ne peut pas mettre en ligne un document provisoire. Il précise que c'est la deuxième fois qu'il fait cette remarque, et leur demande d'attendre que le procès-verbal soit approuvé et devenu officiel avant de le publier.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2016 est approuvé à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (G. LEFEBVRE, A. BLANC-MONOT, E. DOY).

### I – MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE

Mme E. DOY, Mme A. BLANC-MONOT et M. G. LEFEBVRE ont demandé à intégrer la commission Relation avec l'habitant, Communication, Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes.

M. le Maire demande aux élus concernés d'expliquer cette demande. M. G. LEFEBVRE explique qu'auparavant il existait des désaccords au sein de leur équipe pour participer à la commission communication, mais désormais ils se sont mis d'accord pour y participer.

De nombreux élus étant absents, M. le Maire demande au conseil municipal de reporter cette décision au prochain conseil municipal. Le conseil municipal est favorable à ce report.

### II – DECISION CONCERNANT LE LOCAL SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIENNE MAIRIE – Délibération n°D2016\_038

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'Ancienne Mairie qui sera réalisé par la Société HBVS, par la création de logements locatifs aidés.

Concernant le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment, il existe deux options :

- Soit le local est réhabilité et mis en location par HBVS, alors la commune n'aura pas la maîtrise de la destination du local ;

- Soit le local est réhabilité par HBVS, et les frais des travaux seront pris en charge par la commune (environ 65 040 € TTC) et la commune conservera la maîtrise du local.

Un débat s'engage sur les travaux qui seront réalisés sur le bâtiment de l'ancienne mairie. Mme P. LABART demande quand les travaux dans le bâtiment de l'ancienne mairie vont commencer. M. le Maire indique que l'architecte est venu plusieurs fois, et que les esquisses du projet seront prochainement finies. Le bâtiment est actuellement protégé pour éviter les squats.

Un débat s'engage sur la destination du local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.

M. G. LEFEBVRE demande pour quel usage ce local serait réhabilité. M. le Maire répond qu'il y a toujours un besoin de locaux pour le secteur associatif, le secteur médical, les assistantes maternelles ... M. G. LEFEBVRE demande s'il y a des demandes en ce sens.

Mme P. LABART serait favorable à l'installation d'un organisme d'aide à la personne. Pour elle, cet aménagement amènera de la vie dans le cœur de village.

Pour M. le Maire, le cœur de village a été transféré en haut par l'ancienne municipalité lors de la construction de la nouvelle mairie, du bureau de poste et des commerces. Les commerces sont partis pour intégrer ce nouveau cœur de village. Il rappelle que le bureau de tabac ne trouvait pas d'acquéreur, et que la solution trouvée a été de l'installer en haut à l'épicerie.

M. J. BARTHOMEUF est favorable à remettre de la vie, de l'animation dans le village par cette réhabilitation. Il est favorable à ce qu'HBVS gère le local. Il préférerait que l'argent soit mis ailleurs. M. le Maire demande où. M. J. BARTHOMEUF cite : la véranda de la cantine, l'emplacement réservé BARRET, l'aménagement du bas du village, et tous les imprévus.

M. G. LEFEBVRE demande à quoi correspondent les 65 000 € de travaux. M. le Maire répond qu'il s'agit du gros œuvre.

M. P-L BALLEET, M. F. BLOCH, Mme K. PERRET, Mme P. LABART et Mme TESTAS sont favorables, et souhaitent que la commune conserve la maîtrise du local.

Concernant le coût financier du projet, un débat s'engage. Mme P. LABART demande si des subventions peuvent être obtenues. M. le Maire répond par l'affirmative, le projet étant lié à des travaux d'accessibilité, ceux-ci sont subventionnables par la Préfecture.

M. G. LEFEBVRE est favorable pour aller plus avant sur ce dossier, et savoir ce qui sera mis dans ce local.

Après débat, le conseil municipal décide à 9 voix POUR, 3 abstentions (G. LEFEBVRE, A. BLANC-MONOT et E. DOY) et 2 voix CONTRE (J. GUERRIER et J. BARTHOMEUF), de prendre en charge les frais de réhabilitation, et de conserver la maîtrise du local.

### **III – PROJET HBVS : EMPLACEMENT DES STATIONNEMENTS**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie par HBVS, il est nécessaire de désigner 5 places de stationnement, car il n'y aura pas de stationnement souterrain.

M. le Maire propose de désigner 5 places sur la place de l'Eglise.

M. J. BARTHOMEUF demande si pour le local commercial il n'y aurait pas besoin de plus de places. M. G. LEFEBVRE souligne, que de mémoire, dans le PLU un nombre de place de stationnement est déterminé pour les locaux commerciaux. M. J. BARTHOMEUF demande que ce soit vérifié dans le PLU.

M. le Maire indique qu'une place pour les personnes à mobilité réduite devra être réalisée par la suite.

Mme P. LABART demande s'il faudra marquer ces places. M. le Maire répond par la négative, il faut simplement les désigner.

M. G. LEFEBVRE demande combien de surface cela représente. M. le Maire répond que cela correspond à environ 37.5 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner les 5 places de stationnement sur la place de l'église.

#### **IV – RETROCESSION DES PARKINGS HBVS A LA COMMUNE**

M. le Maire explique qu'HBVS est d'accord pour rétrocéder à la commune les places de parking situées devant les commerces, et le long du bâtiment HBVS (Avenue Valadon et rue de la Saône)

A la demande de M. G. LEFEBVRE, M. le Maire indique que les places devant les commerces n'appartiennent pas à la commune. Mme E. DOY demande à qui appartient le parking situé à l'arrière des bâtiments. M. le Maire répond que ce parking est privé, et le restera.

M. le Maire explique que la rétrocession ne passera pas devant le notaire, un relevé sera fait par le géomètre qui publiera au cadastre et aux hypothèques. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

A la demande de M. J. BARTHOMEUF, M. le Maire précise que les trottoirs resteront dans la co-propriété, même s'ils sont entretenus par la commune.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, des parkings appartenant à HBVS, situés Avenue Valadon et Rue de la Saône, cadastrés AI 118 et 119, d'une contenance de 333 m<sup>2</sup>.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

##### ⇒ **Finances** :

M. P. WATSON précise que la dette à l'origine s'élevait à 780 000 €. Le capital restant dû à ce jour est de 462 000 €.

##### ⇒ **Voisinage** :

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit du 15/06 au 15/09 inclus. Les contrevenants pourront être verbalisés.

Concernant les horaires de tonte, ils sont rappelés systématiquement dans le SBI.

M. le Maire rappelle que le brûlage de déchets verts est désormais interdit sur le chemin de halage.

Mme J. GUERRIER signale qu'un canapé a été abandonné le long de la bande cyclable, et qu'il y a des verres sous un banc vers le cimetière. M. P-L BALLETT fait remarquer qu'ont été reçues en mairie des plaintes concernant la saleté des rues. Il y a quelques déchets, mais pas grand-chose.

M. le Maire explique qu'il y a un juste milieu à trouver : en matière de tonte des espaces verts, certaines personnes en veulent plus, et d'autres non.

Concernant la verbalisation sur les stationnements notamment, Mme E. DOY met en garde M. le Maire sur le fait qu'il risque de se brouiller avec tout le monde à force de verbaliser. Le Maire précise que faire respecter les lois et arrêtés fait aussi partie de son rôle de Maire et s'étonne de la position de Mme E. DOY sur le sujet.

⇒ **Voirie :**

Les Points à Temps seront prochainement terminés.

⇒ **Tourisme CCDSV :**

Le Musée de Trévoux ouvrira ses portes début 2017. Un travail est en cours pour créer la Via Saôna.

La manifestation des Rendez-vous aux Jardins à St Bernard a connu un grand succès.

⇒ **Travaux :**

Les travaux de remplacement de l'installation de chauffage / climatisation de la mairie sont en cours. Ils devraient se terminer fin juillet.

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux au Bourguignon, il reste deux poteaux France Telecom à retirer, des trous des anciens poteaux à reboucher, et le transformateur à démolir. M. J. BARTHOMEUF a demandé à récupérer la commande d'éclairage public, car celle-ci pourrait être réutilisée.

Les travaux sur la toiture de l'église seront réalisés cet automne.

⇒ **Ecole :**

Les travaux de réfection de peinture d'une salle de classe sont en cours. Une importante commande de matériel scolaire sera réalisée prochainement.

Une convention sera prochainement signée avec l'intervenante musicale.

⇒ **CCAS :**

Le spectacle intercommunal des CCAS aura lieu en février 2017.

Concernant la canicule, les personnes fragiles seront contactées.

⇒ **Conscrits :**

Ils auront lieu les 22, 23 et 24/07. La municipalité offrira le vin d'honneur le dimanche 24/07.

⇒ **Syndicat des Eaux d'Anse et Région :**

Prochainement le Rapport sur la qualité des eaux sera communiqué.

Il est rappelé que les particuliers peuvent bénéficier avec la télé-relève du dispositif d'alertes fuites.

M. J. BARTHOMEUF signale que l'alimentation en eau potable sera mise en sécurité. En raison des importantes fuites constatées, la canalisation sera doublée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Prochain conseil municipal : Lundi 5 septembre 2016 à 19h30.**

---

Signatures :